



**Le Syndicat National de l'Administration
Scolaire Universitaire et des Bibliothèques**

Collèges, lycées, EREA, rectorats, DSDEN, CIO,
établissements d'enseignement supérieur,
Canopé, CNED, CROUS, ONISEP, laboratoires,
bibliothèques, Jeunesse et sports...

Comité de suivi ministériel du déploiement d'Op@le dans les services financiers de nos établissements scolaires

→ **Séance du lundi 12 juin 2023**

Pour tout contact sur le sujet : opale@snasub.fr

Ce comité de suivi a été installé par la direction ministérielle ce lundi 12 juin suite aux interventions syndicales, nombreuses et insistantes, concernant les difficultés très importantes rencontrées par les personnels concernés par le déploiement d'Op@le, nouvel outil de gestion financière et comptable des EPLE.

Il a réuni les représentant-es des organisations syndicales représentées au CSA ministériel de l'éducation nationale, des membres d'équipes des directions académiques ainsi que le secrétaire général du ministère et des personnels de la DAF (direction des affaires financières) et de la DNE (direction du numérique...)

Nous y avons lu une déclaration préalable (à lire ci-dessous), ce qui nous a permis de faire remonter les difficultés rencontrées par les collègues. Le constat des dysfonctionnements de ce progiciel et les risques psychosociaux qu'il fait courir aux personnels sont unanimement constatés par les représentant-es du personnel.

Conscient des remontées négatives des divers utilisateurs et du risque de catastrophes imminentes dans beaucoup d'établissements, le ministère tente d'apaiser la situation en exposant son action déclinée en différentes mesures, en cours ou à venir.

- **Le MEN prévoit de boucler le déploiement de l'outil pour l'année 2025.** Le secrétaire général du ministère a indiqué que les recteurs ne pouvaient forcer la main aux collègues qui ne souhaitent pas basculer sur Op@le pour des motifs légitimes tout en précisant qu'il fallait veiller à équilibrer le nombre des établissements par vague.

Il n'exclut pas une dernière vague en 2026 ; ce qui nécessiterait d'en discuter à l'échelon interministériel compte tenu des échéances fixées par le programme de « modernisation » de la fonction financière des établissements scolaires (le programme Mf²).

- **Tout d'abord sur l'outil lui-même :** la phase de stabilisation de la version V2B touche à sa fin, avec encore quelques bugs à régler. La phase de stabilisation n'est pas synonyme de fin d'amélioration et d'évolution. Les demandes d'évolution remontent actuellement par les tickets d'assistance. Il est également prévu les premiers tests d'intégration des logiciels de gestion de la restauration scolaire à la rentrée de septembre 2024 pour une dizaine d'établissements avant un déploiement sur l'ensemble des établissements.

- **25 emplois nouveaux sont implantés dans 25 académies** (celles qui ont le plus grand nombre d'EPLE) pour doter les services Rconseil aux EPLE. Ils sont destinés à renforcer l'assistance métier accompagnant l'exercice des missions des adjoint.es gestionnaires et des gestionnaires comptables. Par contre, il n'y aura pas de renfort dans les services informatiques des rectorats, mais des personnes sont actuellement en formation sur le pôle de Guérande pour venir en soutien des établissements prochainement.

- **Un système de tutorat sera généralisé** dès la rentrée prochaine pour accompagner les personnels concernés : une prime de 800 euros/an (!) est prévue pour les collègues tuteurs et tutrices.

- **Côté formation, le ministère prévoit l'amélioration des documents ressources** par la remontée des documents académiques pour diffusion nationale et l'organisation de webinaires nationaux sur des thématiques identifiées comme complexes.

- **Le comité de suivi ministériel sera réuni régulièrement** et pourra même traiter des questions « techniques » soulevées par le fonctionnement de l'outil. Des réunions sont déjà déjà programmées en octobre 2023 et avril 2024.

Notre commentaire syndical

Si le ministère semble enfin avoir entendu la désastreuse réalité des conditions de travail, fortement dégradées, des personnels utilisateurs d'Op@le, le chemin qui mène à une amélioration significative de la situation semble encore long.

- **Actuellement, le progiciel Op@le ne répond pas de manière satisfaisante aux besoins des utilisateurs.** C'est le produit lui-même qui entraîne toutes les difficultés actuelles. Améliorer la formation, le soutien aux utilisateurs et les supports ne sera pas suffisant. L'ergonomie doit être rapidement et impérativement améliorée et les processus profondément simplifiés.
- **Nous devons dès à présent et dans toutes les académies faire remonter toutes les situations difficiles et propositions d'évolutions indispensables pour une prise en main immédiate et facilitée de l'outil, pour son utilisation quotidienne. Pour ce faire, nous demandons la création d'un groupe de suivi dans chaque académie.**
- **La prime de 800 € doit être au moins multipliée par deux** au regard de la charge de travail et de l'investissement qu'implique le tutorat.
- **Des moyens supplémentaires doivent être mis sur la formation** avec des temps d'échange de pratique dédié au sein de chaque académie, voire de chaque réseau sur les problématiques rencontrées. La mise à disposition très rapide d'un guide utilisateur unique serait enfin un moyen de ne plus se perdre dans les méandres d'une documentation trop foisonnante. Le ministère a annoncé qu'il y avait actuellement 340 supports !
- **Enfin les directions académiques doivent dès maintenant prendre en compte les heures supplémentaires effectuées** par les équipes de gestion : en rémunérant les heures supplémentaires ou en permettant aux personnels d'utiliser le dispositif du CET pour leur prise en compte.

Notre déclaration préalable FSU-SNASUB, lue en début de séance.

Après deux ans et demi de déploiement et d'utilisation du PGI Opale, le constat est sans appel, cet outil est trop complexe, contre-intuitif et pas du tout facilitateur. À l'heure actuelle, il a bien déçu toutes les espérances des équipes de gestion des premières vagues, toutes volontaires, à qui on vantait une diminution des tâches sans valeur ajoutée. Bien au contraire, ces tâches sans intérêt se sont multipliées (ajouter une à une des pièces jointes aux titres de recettes des droits constatés, élève par élève...).

Encore plus dangereux, cet outil crée une véritable souffrance au travail pour les collègues des services de gestion de nos EPLE, qui ne disposent même pas d'un simple guide utilisateur. La formation initiale a été catastrophique, l'assistance aux établissements est défaillante. **Des appels à l'aide qui ne trouvent pas d'échos, des demandes sans réponses, des comptes financiers qui ne sont pas rendus dans les temps,** qui sont toujours bloqués et en désespoir de cause adoptés et votés sur des documents non issus de l'outil. Est-ce cela le progrès promis ? Mais au-delà des promesses, ce qui est inquiétant, c'est le peu de considération que semble avoir notre ministère pour ses propres agents.

Dès le départ, la FSU et le SNASUB-FSU étaient favorables à la modernisation des outils. Ce qui est désolant, c'est qu'Op@le possède des atouts non négligeables (dématérialisation, travail en web et en comptabilité de tiers), mais on espérait beaucoup plus de ce progiciel qui ne semble pas terminé ! Les équipes et vos agents doivent être dotés d'un outil véritablement abouti et facilitateur de leur travail et non pas de ce progiciel, si complexe qu'il faut 17 clics pour valider un RIB par l'agent comptable et 40 clics pour saisir un mandat de prélèvement automatique !

Nous réclamons la simplification et une amélioration immédiate de l'outil, nous le méritons.



ENGAGÉ-ES POUR
DE MEILLEURES
CONDITIONS DE TRAVAIL



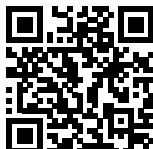
→ Le site web
du SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr>



→ Le SNASUB-FSU
sur Facebook

<https://www.facebook.com/SnasubFsuNational>



→ Le SNASUB-FSU
sur LinkedIn

<https://www.linkedin.com/company/snasub-fsu>



→ Ne restez pas isolé-e
Adhérez au SNASUB-FSU

<https://snasub.fsu.fr/se-syndiquer/>